

« LE *TAX SHIFT* EST UNE IMP

Ahmed Laaouej est chef de groupe PS à la Chambre et juriste spécialisé en droit fiscal. Il nous livre son point de vue sur la politique fiscale du gouvernement Michel.

Interview réalisée par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Juriste, spécialisé en droit économique et fiscal, Ahmed Laaouej a commencé sa carrière au ministère des Finances et notamment à l'Inspection Spéciale des Impôts (ISI). Il est aujourd'hui chef de groupe PS à la Chambre où il suit tout particulièrement les questions qui concernent la fiscalité et les services publics. Nous lui avons demandé le bilan qu'il tirait de la politique du gouvernement Michel dans ces deux matières. Il dénonce une action gouvernementale « *péturie de l'idéologie des politiques de l'offre* », c'est-à-dire de l'idée que la réduction des salaires est la voie à suivre pour créer la prospérité économique et l'emploi. Une idée, selon lui, démentie par le taux de croissance économique constaté en Belgique sous cette législature, inférieur à celui des autres pays partenaires.

Ensemble ! : Le Premier ministre s'enorgueillit d'avoir réalisé une réforme fiscale qui donne du pouvoir d'achat aux travailleurs, à hauteur d'une centaine d'euros pour les bas salaires. Vous le confirmez ?

Ahmed Laaouej (PS) : C'est une parfaite imposture. Le *tax shift* du gouvernement Michel comporte deux volets. Le premier est une réduction de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IPP) ciblée sur certaines catégories de revenus bas et moyens. Le gouvernement a augmenté la quotité exemptée (le montant en deçà duquel le contribuable ne paie pas d'IPP). Il a éga-

« Cette réforme a diminué le caractère redistributif de la fiscalité. »

lement modifié le barème de l'IPP, en supprimant une tranche de taux d'imposition, et donc en rendant ainsi l'IPP moins progressif. Mais le *tax shift* compte aussi et surtout une seconde partie, qui est une réduction massive et linéaire des cotisations sociales. Le premier volet n'est que l'excipient pour faire passer le second. Le coût global de cette réforme est de neuf milliards d'euros, mais les deux tiers correspondent aux réductions de cotisations sociales. En outre, celle-ci a été octroyée immédiatement, alors que la réduction de l'IPP, entamée en 2016, a été étalée sur quatre exercices d'imposition. Seuls 10 % des contribuables bénéficieront, au terme de cette période, des 100 euros mensuels de réduction d'IPP annoncée par le Premier ministre. Le grand pa-

tronat bénéficie, de son côté, pleinement de la réduction massive des cotisations sociales.

Il faut également noter - ce que le gouvernement Michel ne dit jamais - que pour financer son *tax shift*, il a augmenté de façon massive et immédiate, dès 2015, les impôts sur la consommation : augmentation de la TVA sur l'électricité, augmentation des accises sur le diesel, taxe sur les sodas... Une partie du financement a aussi été assurée par la diminution des moyens octroyés aux entreprises et services publics. La SNCB a ainsi perdu trois milliards d'euros sur cette législature ; des réductions de 10 % ont été imposées dans une série de départements d'Etat ; dans la Sécurité sociale des coupes ont été imposées dans les soins de santé, ce qui a généré d'importantes augmentations du prix payé par les malades pour certains médicaments...

Le gouvernement Michel oublie également de mentionner qu'une de ses premières mesures a été d'imposer un saut d'index, ce qui représente une ponction annuelle de deux milliards et demi sur la masse salariale. Pour un salaire moyen, cette seule mesure représente une perte de 400 euros par an, et de 25.000 euros sur une carrière ordinaire. La diminution de l'IPP de certaines catégories de travailleurs a donc été largement contrebalancée par les augmentations des taxes. A la différence de l'IPP, ces taxes ne sont pas progressives et ne tiennent pas compte de la capacité contributive des personnes qui les paient. Cette réforme a donc globalement diminué le caractère redistributif de la fiscalité. Il faut encore noter que la réduction de l'IPP opérée par le *tax shift* ne concerne pas les revenus de remplacement. Les pensionnés et les allocataires sociaux qui paient des impôts n'ont pas bénéficié de cette réduction... et ce alors qu'ils subissent pleinement le saut d'index et les augmentations des taxes et accises.

Charles Michel a prétendu que son gouvernement avait battu des records en termes de lutte contre la fraude fiscale...

Il n'en est rien. En cette matière, le gouvernement a commencé par perdre un an avec Elke Sleurs (N-VA), qui a été secrétaire d'Etat à la lutte contre la fraude fiscale durant la première année de la législature, et qui n'a strictement rien fait. Les révélations des *Panama papers* et des *Bahamas leaks* sont ensuite arrivées. A la Chambre, une Commission spéciale sur la fraude fiscale internationale a été créée en avril 2016, dont la présidence m'a été attribuée. Nous avons effectué un

OSTURE »

travail de fond, auditionné des experts... Mais en 2017, au moment de la rédaction du rapport de la Commission, la pression médiatique était retombée, et il a fallu constater que les groupes de la majorité ne souhaitaient pas avancer sur le terrain de la lutte contre la fraude fiscale. On en est arrivé à un rapport complètement édulcoré par rapport à son contenu initial. Malgré le fait que j'avais présidé cette commission, j'ai dû voter contre le rapport qu'elle a remis pour ne pas cautionner cette mascarade. Le ministre des Finances, Johan Van Overtveldt (N-VA), a annoncé tardivement qu'il allait déposer un plan de lutte contre la fraude fiscale. Puis, il a démissionné. Au cours de cette législature, le gouvernement n'aura donc rien fait pour lutter contre la fraude fiscale sauf, prétend-il, l'instauration d'une « taxe Caïman ». De quoi s'agit-il ? Cette taxe consiste en un prélèvement sur les revenus censés être dégagés par les avoirs de contribuables belges dans des paradis fiscaux. Le gouvernement avait annoncé un rendement d'un demi-milliard par an, mais il apparaît, selon les chiffres dont nous disposons, que cela ne rapporte que cinquante millions d'euros, ce qui est dérisoire.

Mais le gouvernement Michel a été plus loin, et a adopté des mesures très négatives en matière de fraude fiscale. Une des premières mesures adoptées par le gouvernement a été la réforme du « régime spécial des commissions secrètes », qui consistait en une taxe de 300 % opérée par l'administration fiscale sur des transferts de patrimoines sans raison identifiable et sans identification du destinataire (par exemple un versement d'argent payé au « noir » ou vers un paradis fiscal). Le gouvernement a ramené cette cotisation spéciale à 100 % du montant transféré, laquelle est fiscalement déductible l'année suivante ! Cela signifie que si le fraudeur est pris la main dans le sac, l'impôt qu'il doit payer sera seulement équivalent à celui qu'il aurait dû payer normalement si le montant avait été déclaré. Le caractère dissuasif de cette taxe a dès lors complètement disparu. Une autre mesure négative adoptée par le gouvernement est la mise en place d'un privilège fiscal pour le secteur diamantaire. Alors que ce secteur réalise un chiffre d'affaire de cinquante milliards d'euros, le gouvernement a décidé de lui appliquer un régime d'impôt différent de celui des autres sociétés.

Ce régime limite la contribution de l'ensemble de ce secteur à un forfait de seulement cinquante millions d'euros. C'est un régime fiscal ahurissant, digne d'une république bananière. La troisième mesure négative a été la décision de démanteler l'Office central de la lutte contre la délinquance économique et financière (OC-DEFO), qui était un service de police spécialisé dont la magistrature reconnaissait qu'il était essentiel pour lutter contre la grande fraude fiscale.

Le gouvernement Michel revendique également le fait d'avoir mis en place une réforme de l'impôt des sociétés « indispensable pour garantir l'avenir des entreprises et la création d'emplois » ...

« Un régime fiscal ahurissant pour le secteur diamantaire, digne d'une république bananière. »

C'est le dernier clou au cercueil budgétaire de l'Etat belge. Cette réforme coûtera environ cinq milliards d'euros. Elle consiste à diminuer les taux d'imposition des entreprises : celui de 30 % passe à 25 % et celui des PME passe de 25 % à 20 %.

Le gouvernement a indiqué que la perte de recettes serait compensée par la suppression du régime des « intérêts notionnels » et par la transposition d'une directive européenne de lutte contre la « planification fiscale internationale ». C'est malheureusement une mauvaise farce. On peut, certes, se réjouir de la suppression du régime des intérêts notionnels mais, puisqu'il est lié au taux d'intérêt à dix ans des emprunts émis par l'Etat belge, et que ce taux est pour le moment très bas, son coût est actuellement faible. La suppression des intérêts notionnels est donc dérisoire par rapport aux coûts des réductions linéaires de l'impôt des sociétés. Le gouvernement n'a donc pas prévu un financement réel de sa réforme, et va creuser un trou gigantesque dans les finances de l'Etat. A force de vider les caisses, le

gouvernement organise sciemment la création d'une pression intenable sur les dépenses publiques et en particulier sur le budget de la Sécurité sociale.

Pétri de l'idéologie des « politiques de l'offre », le gouvernement Michel a, dès son entrée en fonction, mis en place une politique d'austérité : un saut d'index ponctionnant 2,5 milliards chaque année dans les poches des travailleurs, des réductions de cotisations



Ahmed Laaouej, chef de groupe PS à la Chambre : « Les citoyens les plus fragilisés paient lourdement la politique d'austérité de ce gouvernement. »



Concernant les services et entreprises publics, Charles Michel prétend avoir mené des réformes qui visent à les « projeter dans la modernité » ...

L'orientation générale du gouvernement a été de mettre en œuvre une réduction des dépenses de l'Etat. La logique de l'action du gouvernement est transparente : il coupe les moyens des services publics et des entreprises publiques, ceux-ci dès lors fonctionnent moins bien, ce qui est censé apporter finalement la « démonstration » qu'il faut les privatiser. Les coupes de trois milliards d'euros à la SNCB sont emblématiques de cette stratégie. Bpost également. Il y a un ample mouvement social de ses travailleurs, qui sont en souffrance et veulent légitimement obtenir de meilleures conditions salariales et de travail. Mais l'entreprise publique laisse exploser les *burn-out* des postiers et se comporte comme une entreprise privée. Voilà la « vision d'avenir » du gouvernement Michel pour les entreprises et services publics.

Le gouvernement a parallèlement mené des attaques frontales sur le statut des fonctionnaires. Steven Vandeput (N-VA), qui était en charge de la fonction publique, a toujours considéré ce statut comme une « anomalie », une rigidité archaïque, et non comme un des éléments qui garantit la continuité du service public et l'impartialité dans le fonctionnement des services. La réforme des congés de maladie, que le gouvernement veut mettre en œuvre, part du principe que tout agent en congé de maladie est suspect d'être un

« Le gouvernement coupe les moyens des entreprises et services publics, ceux-ci fonctionnent dès lors moins bien, ce qui est censé apporter la preuve qu'il faut les privatiser. »

⇒ sociales de six milliards d'euros en cinq ans... En faisant ainsi plus de 18 milliards de cadeaux aux actionnaires, le gouvernement a freiné la consommation des ménages et la demande intérieure. En cumulant cela avec le corsetage des dépenses publiques, il a généré un ralentissement de la demande et de l'activité économique, qui se sont traduits par des taux de croissance économique bien moindres que ceux de nos partenaires. On a donc observé tout le contraire de ce que prévoyait le gouvernement, qui pensait qu'en réduisant les salaires et les cotisations sociales, il allait créer un « climat favorable » à l'investissement et à la création d'emplois, lequel permettrait de financer le *tax shift* et la réforme de l'impôt des sociétés. Quatre années plus tard, il faut constater que ces « effets retour » ne se sont pas produits, que les créations d'emplois sont simplement l'effet de l'amélioration générale de la conjoncture économique dans les pays partenaires, et que les rentrées fiscales et parafiscales ne permettent pas de compenser les diminutions de recettes fiscales et des cotisations sociales. On se retrouve, au niveau de l'Etat fédéral, avec un trou budgétaire de quatre milliards par an à combler en 2018 et en 2019. Sans compter que la réforme de l'impôt des sociétés n'est, au moins pour moitié, pas financée.

tricheur, et ce au moment même où les coupes budgétaires imposées aux départements augmentent la pression sur les fonctionnaires. Le résultat est un délabrement progressif des services publics, notamment dans le département de la justice, au SPF Finances, à la police... Pour ce qui est des pensions, le gouvernement nie le fait que les pensions des fonctionnaires constituent un salaire différé qui compense les possibilités de progression salariale limitées du secteur public, qui sont inférieures à celles du privé. Enfin, le gouvernement a porté un véritable coup de poignard dans les pensions publiques, notamment par rapport à la prise en considération des années d'études pour le calcul de la pension. Selon une évaluation du service fédéral des pensions, cela conduit à diminuer la pension d'un enseignant de 23 % alors que, parallèlement, sa carrière est allongée de deux ans. Les pensions mixtes (pour des carrières prestées en partie en tant que contractuel et en partie en tant qu'agent statutaire) ont également été rabotées.

Au final, nos concitoyens, et particulièrement les plus fragilisés d'entre eux, paient lourdement la politique d'austérité de ce gouvernement. □